



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS CYCLISTES
4545, av. Pierre-de-Coubertin, Montréal, (QC) H1V 0B2
www.fqsc.net
info@fqsc.net

IMPORTANT (Février 2022)

Veuillez prendre note des modifications indiquées dans cette dernière version au bas du document

**FINALES RÉGIONALES JEUX DU QUÉBEC 2022
VÉLO DE MONTAGNE**

CES RECOMMANDATIONS S'APPUIENT SUR LES PRINCIPES SUIVANTS :

- Sélection des meilleurs athlètes en vue de la Finale provinciale ;
- Permettre aux athlètes sélectionnés de se préparer adéquatement en vue de la Finale provinciale, plus particulièrement dans le cas d'athlètes peu expérimentés ;
- Être le plus équitable possible envers l'ensemble des athlètes prenant part aux épreuves de sélection.

DATES DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Les sélections devront se tenir avant **le 27 juin 2022**, tenant compte des dates limites pour soumettre les noms des athlètes sélectionnés à **SPORTSQUEBEC**.

Dans le cas où une région ne serait pas en mesure de tenir ses épreuves de sélection à l'intérieur des dates susmentionnées, une demande de dérogation doit être adressée à la fédération à flozes@fqsc.net.

NOMBRE D'ÉPREUVES DE SÉLECTION :

Au moins une (1) épreuve de cross-country olympique (XCO) doit être considérée dans les critères de sélection sous l'appellation officielle de Finale régionale des Jeux du Québec.

Vous devez toutefois vous assurer en collaboration avec les commissaires en place, que le gagnant de la catégorie de chaque épreuve de sélection, termine dans les temps recommandés par la FQSC, soit :

CATÉGORIES	MASCULIN	FÉMININ
U15	0h30 à 0h55	0h30 à 0h55
U17	1h00 à 1h30	0h45 à 1h15

Un maximum de trois (3) épreuves (incluant la **Finale régionale des Jeux du Québec**) peut être établi pour sélectionner les athlètes de chaque région. L'athlète gagnant la **Finale régionale des Jeux du Québec** est automatiquement sélectionné pour les Jeux du Québec. Cette **Finale régionale des Jeux du Québec** doit se tenir à la dernière épreuve de sélection, si la région compte plus d'une épreuve de sélection.

PROCESSUS DE SÉLECTION (IDENTIQUE POUR CHAQUE CATÉGORIE) :

Délégation complète (trois (3) garçons et deux (2) filles) par catégorie :

- **1 seule épreuve** – 3 premiers de l'épreuve sont sélectionnés chez les garçons et 2 premières de l'épreuve sont sélectionnées chez les filles ;
- **2 épreuves (garçons) :**
Le gagnant de la finale régionale ;
Les deux meilleurs athlètes au total des points des deux épreuves, excluant le gagnant de la finale régionale, les points étant attribués par pourcentage en fonction de l'écart face au temps du gagnant.
- **2 épreuves (filles) :**
La gagnante de la finale régionale ;
La meilleure athlète au total des points des deux épreuves, excluant la gagnante de la finale régionale, les points étant attribués par pourcentage en fonction de l'écart face au temps de la gagnante.
- **3 épreuves (garçons) :**
Le gagnant de la finale régionale ;
Les deux meilleurs athlètes dans deux des trois épreuves aux points, excluant le gagnant de la finale régionale, les points étant attribués par pourcentage en fonction de l'écart face au temps du gagnant.
- **3 épreuves (filles) :**
La gagnante de la finale régionale ;
La meilleure athlète dans deux des trois épreuves aux points, excluant la gagnante de la finale régionale, les points étant attribués par pourcentage en fonction de l'écart face au temps de la gagnante.

NB : Dans le cas où il y aurait égalité aux points, la priorité sera alors accordée à l'athlète ayant obtenu le plus de victoires, de 2e position, de 3e position, etc.

Au terme du processus de sélection, une délégation n'ayant pas trois (3) garçons dans une catégorie, pourra compenser avec une fille dans la même catégorie (ex. : 1 ou 2 Minime G, et 3 Minime F, advenant qu'il y ait juste 1 ou 2 garçons ayant pris part aux épreuves de sélection).

Délégation incomplète (2 représentants dans la catégorie (ex : minime – 3 F et 1 H) :

- **1 seule épreuve** – 3^e athlète de l'épreuve ;
- **2 ou 3 épreuves** – le meilleur athlète aux points, autre que les 2 premiers sélectionnés

Information

Pour toute demande d'information concernant le processus de sélection, veuillez communiquer avec le coordonnateur technique à la Fédération québécoise des sports cyclistes.

Critères de performance minimale pour sélection pour les athlètes :

- Afin d'être admissible à prendre part à la Finale des Jeux du Québec 2022, l'un des 2 critères doit obligatoirement être rempli :
 - Participer à au moins une épreuve de la Coupe du Québec de vélo de montagne dans l'année en cours ou de l'année précédente et terminer à plus de 75% du temps du vainqueur ;
 - Et/ou réaliser un podium dans une course régionale. Néanmoins si le nombre de participant (par catégorie) est inférieur à 6 :
 - le nombre de qualifié passerait à 2 pour des catégories de 4 à 5 coureurs
 - ou 1 pour des catégories à 2 ou 3 participants.

Exemple : lors d'une course régionale comptant 5 coureurs U15 masculin, seul le 1^{er} et 2^e rempliraient le critère de qualification pour les U15 masculin.